



Campagne de vaccination contre la COVID-19

OBJET : Offres non sollicitées et suspectes de doses de vaccin contre la COVID-19 à vendre

SITUATION ACTUELLE : La GRC a appris que des représentants du gouvernement ont reçu des offres non sollicitées de doses de vaccin contre la COVID-19 à vendre. Ces offres, faites à l'endroit du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux et territoriaux, sont **considérées comme suspectes** et doivent être signalées à la GRC aux fins d'enquête. Les courriels en question peuvent constituer des tentatives de fraude, contenir des offres de doses de vaccins qui ont été volées ou provenir d'acteurs malveillants qui tentent de tester ou de contourner les mesures de sécurité en place.

Ces offres peuvent être présentées de manière convaincante et sembler provenir de particuliers ou d'entreprises légitimes qui affirment disposer d'un grand nombre de doses de vaccin, en précisant que l'offre est d'une durée limitée (afin de créer un sentiment d'urgence). Il peut s'agir d'offres portant sur des vaccins contre la COVID-19 dont l'utilisation n'a pas encore été approuvée au Canada.

CONTEXTE : Au nom de l'Agence de la santé publique du Canada, et suivant les conseils du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) menait les négociations et a établi les ententes d'achat anticipé avec sept fournisseurs de candidats-vaccins contre la COVID-19 (AstraZeneca, Moderna, Pfizer, Johnson & Johnson, Medicago, Novavax et Sanofi and GlaxoSmithKline). Ces processus sont menés à bien selon des canaux d'approvisionnement **préalablement établis**. Tous les candidats-vaccins devront être autorisés par Santé Canada avant d'être administrés par quiconque au Canada. Pour obtenir plus d'information, consulter la page <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/services/achat-vaccins-covid19.html>.

MESURES À PRENDRE : Si vous recevez l'une de ces offres frauduleuses de doses de vaccin contre la COVID-19 à vendre, ou des courriels suspects de même nature :

- **NE RÉPONDEZ PAS** au courriel ou au message;
- **NE CLIQUEZ PAS** sur les liens et **N'OUVREZ PAS** les pièces jointes;
- **Avisez** le personnel de la Sécurité ministérielle de votre secteur;
- **Avertissez** la Direction de la conformité des produits de santé de Santé Canada en fournissant l'information pertinente en ligne à <https://sante.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/conformite-application-loi/rapport-incident/formulaire-plainte-produit-sante-0317.html>.
- L'agent de la sécurité ministérielle de votre secteur ou le dirigeant principal de la Sécurité doit **signaler l'incident** à l'Équipe nationale des infrastructures essentielles de la GRC en écrivant à SIR-SIS@rcmp-grc.gc.ca.

Les services de police compétents doivent signaler l'incident au Centre national des opérations de la GRC par les canaux existants.

Le présent bulletin a été rédigé en consultation avec l'Équipe nationale des infrastructures essentielles de la GRC, les Opérations criminelles de la Police fédérale de la GRC, la Division nationale de la GRC, et l'Agence de la santé publique du Canada.